

La CIG a tenu à Londres le 16 février sa première réunion de l'année, sous présidence française.

Concernant les questions européennes

- Aussitôt après la réunion, elle a diffusé et rendu publics ses commentaires sur le **Document de Référence du Réseau d'Eurotunnel pour l'horaire de service 2017**. La CIG prendra connaissance des réactions des régulateurs nationaux dès leur publication ; elle a demandé à Eurotunnel d'en tenir dûment compte dans la mise à jour de son document.
- Elle a demandé au comité de sécurité de préparer un projet d'**accord de coopération entre la CIG et l'Agence ferroviaire européenne**, afin de mettre en œuvre les prescriptions du Quatrième paquet ferroviaire.
- En tant qu'autorité nationale de sécurité, elle publiera une version révisée de sa **stratégie de surveillance du tunnel sous la Manche**, à la suite d'un audit qui a été mené par l'Agence ferroviaire européenne.

Concernant le fonctionnement de la Liaison fixe

Actualité

- Au vu des problèmes spécifiques affectant les entreprises de fret ferroviaire, elle a décidé de tenir un séminaire intitulé « **l'avenir du fret ferroviaire dans le tunnel sous la Manche** », le 7 mars prochain à Lille de 10h30 à 12h30, heure locale.
- Elle a pris note des **nouvelles aubettes de contrôle** qui seront prochainement installées par la Border Force pour les véhicules de tourisme **au terminal de Coquelles** afin de fluidifier le trafic.
- Elle a noté qu'Eurotunnel déposerait dans les semaines à venir une demande d'**autorisation de nouvelles navettes poids lourds**, en vue d'une mise en service à l'automne 2016.
- Elle a noté que, comme elle l'avait demandé, de nouveaux scanners sont en cours de tests au terminal routier de Coquelles pour assurer la sécurité du transit des camionnettes sur les navettes tourisme d'Eurotunnel.

Incidents

- Elle a demandé à Eurostar et à Eurotunnel de continuer à travailler ensemble au développement et à l'amélioration de leur communication et de leurs procédures, à la lumière de l'enquête indépendante qui lui a été remise à sa demande sur la **gestion des perturbations** dans le tunnel.
- Elle a pris connaissance des premiers éléments d'information disponibles sur **l'incendie de motrice d'un train de passagers qui s'est produit près d'Arras le 24 janvier 2016** et sur **une alerte incendie qui s'est déclenchée dans le tunnel le 25 janvier**. Elle a demandé à être pleinement informée afin, le cas échéant, d'adapter les procédures de sécurité en conséquence.